



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

**L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Janick LÉGER, Maire de la commune.**

Étaient présents :

J. LEGER, C. DEMANTE, I LEVERE, B. AUBERT, B. NORMAND, Y. CANCALON, AG.  
MEREAX, E LEFEVRE, C. JUSZKO, F. RAFYQ, D. PAUMIER, N. LE CARFF, P. BOLARD,  
E. MERLIN, C. CONTREMOULIN

Absents : V. THIRIET

Pouvoirs :

M. CHRIAA à J. LEGER  
K. LANCTUIT à C. DEMANTE  
M. DUMONTIER à E. LEFEVRE

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : C. JUSZKO

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 16 juin 2021,  
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 8 septembre 2021  
DM 1

CDG – convention d'adhésion à la mission conseil et assistance chômage  
CDG – convention d'adhésion au service de médecine préventive  
Convention de mise à disposition de la salle des Prunus au groupe de scouts Louviers/Val de  
Reuil

Coordinateur recensement population  
Modification des statuts de la CASE  
Ligne de trésorerie

Renouvellement des représentants Copil des sites Natura 2000  
Autorisation demande de subvention fonds de concours travaux écoles  
Financement achat terrains EPFN  
Autorisation de vente partielle de la parcelle n°1476

Ouverture de la séance par Madame Janick LÉGER à 19h.

Madame la Maire fait l'appel. Elle désigne Madame Carole JUSZCKO comme secrétaire de séance

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Romuald COCAGNE effective du 20 octobre 2021 et installe Bruno Normand et Chantal Contremoulin.

### **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 16 juin 2021**

Le projet de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2021 a été transmis aux membres du Conseil Municipal pour relecture avant approbation.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

Le Procès-Verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-26,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2021

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 8 septembre 2021**

Le projet de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2021 a été transmis aux membres du Conseil Municipal pour relecture avant approbation.

Le Procès-Verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-26,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2021

**DM1**

Madame la Maire expose qu'il convient de procéder à des Modifications du Budget.

Dépense de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
65	6533	Cotisations de retraite	+ 2000 €
TOTAL			+ 2000 €

Recette fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 2000 €
TOTAL			+ 2000 €

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

- **Autorise** Madame la Maire à réaliser la décision modificative du budget d'écrite

*Intervention de A.G. MEREUX : Combien y a-t-il actuellement sur chacune de ses lignes ?*

*Réponse de Mme la Maire : compte 6533 : 2712.58 € compte 6419 : 18467.23 €*

**CDG 27 Convention avec le CDG27 relative à la mission facultative de conseil et assistance chômage**

Madame la Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service conseil et assistance chômage est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à toutes formalités afférentes

*Intervention de A.G. MEREUX : Il y a eu beaucoup de départ de personnel depuis l'élection de la nouvelle équipe*

*Réponse de Mme la Maire : il y a des gens qui étaient en contrat et que nous n'avons pas souhaité garder. 2 personnes qui ont démissionné afin de construire un nouveau projet professionnel et une personne qui a demandé une mise en disponibilité pour 5 ans.*

**CDG 27 Convention avec le service médecine**

Madame la Maire expose la nécessité d'effectuer quelques modifications de la convention d'adhésion au service de médecine préventive et ce, afin d'adapter le modèle organisationnel au contexte évolutif, notamment au regard de la mise en œuvre d'entretiens santé travail infirmiers (ESTI) et du possible recours à la téléconsultation. Une nouvelle convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à toutes formalités afférentes



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

**Convention de mise à disposition de la salle des Prunus au groupe de scouts  
Louviers/Val de Reuil**

Signature d'une convention pour la mise à disposition de la salle des Prunus au groupe de scouts.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle des Prunus aux scouts de France

**Recensement de la population – Nomination agent coordonnateur et agents  
recenseurs**

L'enquête de recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 26 février 2022. Les agents recenseurs sont recrutés et rémunérés par la commune qui en contrepartie recevra une dotation forfaitaire de recensement fixée à 3 759€.

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs pour accroissement temporaire d'activité afin de réaliser les opérations du recensement. Ils seront nommés par arrêté sur décision du maire.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2022,

- **D'APPROUVER** la création de 4 postes d'agents recenseurs pour mener à bien les opérations du recensement de la population 2022, dont la rémunération sera basée sur des vacances fixées comme suit :



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

- ▶ Feuille de logement : 1.00 € brut
  - ▶ Bulletin individuel : 1.50 € brut
  - ▶ Journée de formation et de repérage : SMIC horaire brut x heure de présence,
- **D'APPROUVER** la nomination de Madame Hélène Labeylie en tant que coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2022

L'intéressée désignée bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- d'IHTS s'il y est exigible ou autre indemnité du régime indemnitaire.
- du remboursement de ses frais de mission

DE DIRE que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2022.

**Modification des statuts de la CASE**

Le conseil communautaire a décidé de faire évoluer ses statuts, en modifiant la compétence facultative, « construction, aménagement, entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Louviers entretien et gestion de la caserne de la gendarmerie sur la commune de Pont de l'Arche » par « construction, aménagement, entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Louviers et de la caserne de gendarmerie sur la commune de Gaillon, entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Pont de l'arche. »

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour faire évoluer comme suit les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure:

En intégrant aux compétences obligatoires les compétences suivantes :

- assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;
- eau potable, dans les conditions prévues à l'article L.2224-7 du CGCT ;
- gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT.

Les compétences "eau" et "assainissement" sont donc retirées des compétences "optionnelles" et celle relative aux "eaux pluviales" est retirée des compétences facultatives.

En remplaçant le terme « compétences optionnelles » par « compétences supplémentaires »

**En complétant en compétence facultative**

La compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Louviers ; entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Pont de l'Arche » est complétée comme suit « Construction, aménagement, entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Louviers et de la caserne de gendarmerie sur la commune de Gaillon ; entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Pont de l'Arche » ;



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

DIT que la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure fera l'objet d'un arrêté préfectoral après avis des conseil municipaux de chaque commune qui dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

**Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Dans le cadre du règlement des factures relatives aux travaux de réfection de la cour de l'école, Madame la Maire souhaite contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement court terme d'un montant de 200 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	200 000 €
Taux actuel :	0,60 %
Durée du crédit	1 an
Commission d'utilisation	0.10 %
Frais de dossier :	150 €

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 1</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **Décide** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement court terme d'un montant de 200 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	200 000 €
Taux actuel :	0,60 %
Durée du crédit	1 an
Commission d'utilisation	0.10 %
Frais de dossier :	150 €

*Intervention de A.G. MEREUX : pour les travaux de la cour de l'école élémentaire, il n'y a pas eu d'échéancier de factures ?*

*Réponse de Mme la Maire : Non*

*Intervention de A.G. MEREUX : On peut débloquer la ligne de trésorerie au fur et à mesure*

*Réponse de Mme la Maire : oui avec les sommes utiles selon les besoins*

**Renouvellement des représentants au CoPil des sites Natura 2000**

La commune de Léry est concernée par les sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

Afin de pouvoir participer aux réunions de Copil, il convient de désigner un représentant et son suppléant.

Madame la Maire propose les candidatures suivantes :

Titulaire : Patrice Bolard

Suppléant : Delphine Paumier

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **Approuve** la candidature de Patrice Bolard au poste de titulaire et de Delphine Paumier en tant que suppléant.

**Subvention pour les travaux de réfection de la cour de l'école primaire**

L'autorisation et l'attribution du marché pour la requalification des espaces publics du pôle éducatif ont été validés par décision du Maire le 6 septembre 2021 et le conseil municipal a été informé lors du conseil municipal du 8 septembre 2021.

Ce projet ayant été validé, Madame la Maire demande l'autorisation de solliciter, en plus des subventions déjà octroyées, l'aide du fonds de concours suivant le plan de financement suivant :

**Plan de financement**

Dépenses

Lot	entreprise	Montant HT	Montant TTC
1 – Voirie – réseaux - Assainissement	EBTP BP 58 ZI rue du Manoir 76340 Blangy sur Bresle	109 975,68 €	131 970,82 €
2 – Jeux - Mobiliers	Vallois Le Vashouis – BP 90074 76210 Mirville	66 243,59 €	79 492 31 €
3 – Espaces verts - Clôtures	Paysages Adeline Création ZAC des Champs Chouette Rue du Bois Saint Paul 27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon	9 795,70 €	11 754,84 €
<b>TOTAL</b>		<b>186 014,97 €</b>	<b>223 217,97 €</b>

Recettes

	Pourcentage	Montant
DETR (réfection cour + installation visiophone)	40 %	72 143 €
Département		
Visiophone (FDAT vie éducative)		3 850 €
Renaturation espaces extérieur		53 565 €
Fond de concours Agglo		19 254 €
Commune	20 %	37 203 €
<b>TOTAL</b>		<b>186 015 €</b>

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **Autorise** Madame la Maire à solliciter le fonds de concours
- **Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

*Intervention de A.G. MEREUX : Les travaux seront terminés quand ?*

*Réponse de Mme la Maire : Ils ont débuté le 2 novembre, nous espérons qu'ils seront terminés pour réintégrer les élèves dans leurs locaux respectifs pour la rentrée scolaire début janvier. Sauf si nous avons de mauvaises surprises comme là, les canalisations d'eau qui sont à changer ainsi que les gouttières.*

*Intervention de I. LEVERE : Est-ce que ces frais supplémentaires sont intégrés dans la demande de subvention ?*

*Réponse de Mme la Maire : Non car ils n'étaient pas prévus dans la demande.*

*Intervention de I. LEVERE : Même sur la demande de subvention pour le fonds de concours qui arrive maintenant ?*

*Réponse de Mme la Maire : non car le plan de financement doit être le même pour tous les partenaires financiers.*

### **Financement acquisition terrains EPFN**

Lors du conseil municipal du 8 septembre 2021, Mme la Maire a exposé le projet d'acquisition de terrains EPFN et de l'Etat.

Afin de faire avancer le projet, Madame la Maire souhaite contracter auprès d'une banque un emprunt pour l'acquisition des parcelles.

Cet emprunt sera remboursé en totalité lors de la revente des parcelles.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 1</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **Autorise** Madame la Maire à contracter un emprunt pour l'acquisition des terrains EPFN et Etat et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Intervention de A.G. MEREUX : Il est important que la population soit informée du projet. Avez-vous des simulations de taux de prêt ?*

*Réponse de Mme la Maire : oui entre 0,6 à 1% et il n'y aura pas de frais de remboursement anticipé.*

*Intervention de E. LEFEVRE : Est-ce que des gens sont intéressés par les terrains ? Le cas échéant, peut-on savoir qui ?*

*Réponse de Mme la Maire : Tant que les dossiers ne seront pas purgés de recours, nous ne donnerons pas de noms.*

*Intervention de E. LEFEVRE : Il y a peut-être des gens sur la commune qui seraient intéressés par les terrains.*

*Réponse de Mme la Maire : L'information a bien été passée en amont vu que les propriétaires qui jouxtent les parcelles EPFN sont venus nous voir pour étudier les possibilités d'extension de leurs propriétés.*





PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

*Intervention de E. LEFEVRE : Est-ce du terrain à bâtir ? est-ce qu'il y aura une révision du PLU sinon ?*

*Réponse de Mme la Maire : Il n'y a quasiment que des terrains à bâtir. Une partie des terrains, mais très peu seront revendus pour des projets privés. La commune n'est pas un promoteur. Dans la partie consacrée à l'aménageur, il y aura du terrain à bâtir.*

*Intervention de A.G. MERAUX : Vous avez des prix de revente ?*

*Réponse de Mme la Maire : C'est en cours de discussion mais le but est de faire des bénéfiques*

*Intervention de E. LEFEVRE : Il faut revendre au prix du marché.*

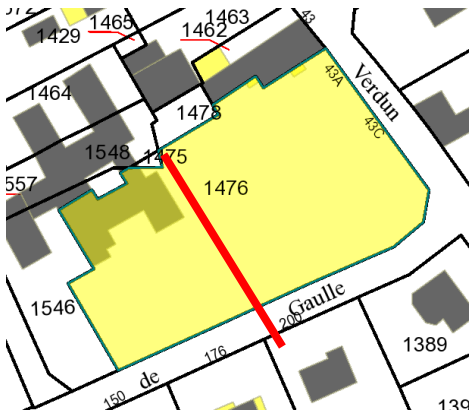
*Réponse de Mme la Maire : C'est bien mon intention, mais les terrains ne sont pas viabilisés.*

*Intervention de E. LEFEVRE : Il faudra être vigilant aux intentions des acheteurs et mettre des prix de revente cohérents.*

**Autorisation de vente partielle de la parcelle D1476**

Madame la Maire informe le conseil municipal de son souhait de vendre une partie de la parcelle D1476 sise au 43C rue de Verdun.

La partie cédée se composerait du bâtiment actuellement occupé par l'association ACOSE ainsi que le terrain devant rejoignant la rue du Général de Gaulle selon le croquis approximatif ci-dessous.



Un géomètre sera mandaté pour le découpage le cas échéant.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **Autorise** Mme la Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette vente.

*Intervention de C. Contremoulin : Si Monsieur Lanctuit se porte acquéreur, vous pensez faire quoi ?*

*Réponse de Mme la Maire : refuser*

**Question du public**



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

La fibre :

Ce devait être pour la fin de cette année mais un mauvais choix s'étant porté sur les sous-traitants ce sera sûrement début 2022.

Question de E. LEFEVRE : Au niveau des constructions est-ce qu'il y a des normes ? Je demande par rapport à la construction de la maison en bois ronde.

Réponse de C. DEMANTE : si le permis de construire a été accordé c'est qu'il est conforme au PLUI. De plus, ce permis-là a été accordé par M. Calais.

**Clôture de la séance à 20h37.**

**Janick LÉGER  
MAIRE DE LÉRY**



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 novembre 2021 à 19h00

AUBERT Bertrand

BOLARD Patrice

CANCALON Yoann

CHRIAA Michèle

NORMAND Bruno

DEMANTE Christelle

LANCTUIT Kévin

LE CARFF Nicolas

LÉGER Janick

LEVÈRE Isabelle

PAUMIER Delphine

RAFYQ Fatna

JUSZKO Carole

THIRIET Valérie

MERLIN Eric

CONTREMOULIN Chantal

DUMONTIER Marc

MÉREAUX Anne-Gaëlle

LEFEVRE Éric